

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 7891

présenté par

M. Lachaud, M. Ruffin, Mme Fiat, M. Alexandre, M. Carrière, Mme Stambach-Terrenoir et
Mme Ferrer

ARTICLE 6**ANNEXE**

À la cinquième phrase de l'alinéa 11, substituer au mot :

« revalorisés »,

le mot :

« dévalorisés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement nous souhaitons rétablir la vérité sur la réforme des retraites proposée par le Gouvernement : les retraités seront encore plus pauvres !

Contrairement à ce que le Gouvernement défend, les pensions vont baisser avec cette réforme. La promesse d'une retraite minimale à 1200 euros est un mensonge. Le Gouvernement nous vend une hausse des pensions de 1,5% avec la réforme, alors même qu'en ne les indexant pas sur l'inflation il a empêché leur hausse de 1,8% en 2018. La hausse ici proposée est seulement la conséquence de l'allongement du travail. De plus, celles et ceux qui ont des carrières incomplètes vont voir leur pension diminuer puisque le nombre de trimestres requis sera plus important.

Même si l'on gagne un peu plus en travaillant plus longtemps, les pensions qui auraient dû être versées ne l'ont pas été. Par exemple, avec 2 ans de retraite en moins, un homme au SMIC avec une carrière complète perdrait 14 000 euros de pension sur la durée de sa retraite.

Enfin, la retraite minimale à 1200 euros brut n'est qu'un artifice puisque que seules seront concernées les personnes ayant eu une carrière complète : parmi les 20% des retraités les plus pauvres, 9 sur 10 n'ont pas une carrière complète!""